

"L'Espagne et l'UEO: l'autre présidence" dans El País (31 octobre 1995)

Légende: L'Espagne assumant au second semestre 1995 la présidence du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) en même temps que celle du Conseil de l'Union européenne (UE), Javier Solana, ministre espagnol des Affaires étrangères de 1992 à 1995, explique, dans cet article paru le 31 octobre 1995 dans le quotidien "El País", les priorités de son pays concernant le rôle de l'UEO comme composante de défense de l'UE.

Source: El País. 31.10.1995. Madrid. "España y la UEO: la otra presidencia", auteur:Solana, Javier.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/l_espagne_et_l_ueo_l_autre_presidence_dans_el_pais_31_octobre_1995-fr-eb9638d2-464b-442d-9de7-4e1cf8d6436f.html



Date de dernière mise à jour: 29/07/2016

L'Espagne et l'UEO: l'autre présidence

UNE DÉFENSE COMMUNE POUR L'EUROPE

JAVIER SOLANA

L'auteur explique que l'Espagne exerce la présidence de l'Union de l'Europe occidentale ce semestre et a bon espoir que, au terme de celle-ci, l'Europe aura avancé dans la construction d'une défense commune.

Le début de la présidence espagnole de l'Union européenne (UE) a naturellement trouvé un large écho dans les médias de notre pays. Tel ne fut pas le cas de l'autre présidence que l'Espagne a assumée à la même date: celle de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Et, pourtant, il s'agit d'un fait de grande importance. L'UEO est, en effet, la seule organisation européenne compétente en matière de défense et la seule instance dans le cadre de laquelle se réunissent régulièrement les ministres de la Défense et des Affaires étrangères pour formuler une politique de défense commune et décider de l'emploi conjoint de moyens militaires.

Par ailleurs, c'est la première fois que notre pays assume cette responsabilité depuis son adhésion à l'organisation en 1990. Et, élément encore plus remarquable, il s'agit de la première fois qu'il appartient à un même État de présider simultanément le Conseil de l'UE et l'UEO.

Mais d'autres raisons de fond viennent justifier l'importance de la tâche confiée à l'Espagne. Notre pays a assumé la présidence de l'UEO à un moment particulièrement intéressant de l'histoire de cette organisation. Depuis le traité de Maastricht, qui en a fait une composante de la défense de l'Union européenne ainsi que le moyen de renforcer le pilier européen de l'alliance atlantique, l'UEO est engagée dans un processus de développement de ses instruments militaires (ou «capacités opérationnelles» en jargon technique) afin de pouvoir exercer efficacement cette double fonction.

Ce développement opérationnel de l'UEO, qui n'en est encore qu'à ses balbutiements, se produit en complément des moyens de l'alliance atlantique qui, dans certaines circonstances, pourraient être utilisés pour des opérations européennes. On évite ainsi la duplication des efforts tout en favorisant la coopération entre l'UEO et une OTAN en voie de transformation.

En effet, l'UEO a déjà entrepris certaines opérations de nature militaire ou paramilitaire. Je veux parler, par exemple, de l'opération de surveillance dans la mer Adriatique et sur le Danube, du régime de sanctions et de l'embargo à l'encontre de la Serbie-et-Monténégro ou de la collaboration que l'UEO offre depuis un an à l'administration établie par l'UE dans la ville de Mostar. L'Espagne participe à ces trois opérations moyennant la présence de deux unités de notre armée dans l'Adriatique et l'intervention de contingents de la Guardia Civil sur le Danube et à Mostar.

À cet égard, l'Espagne, qui exerce la présidence de l'UEO, a le devoir de veiller pendant la durée du semestre en cours à ce que l'organisation soit en mesure de remplir, de manière toujours plus agile et efficace, sa fonction de composante de la défense de l'Union européenne. Pour ce faire, la présidence espagnole donne une nouvelle impulsion à la mise en œuvre de certaines mesures que l'organisation a déjà adoptées sous la présidence précédente. Par exemple, la création d'un centre pour les situations de crise et d'une section de renseignement militaire à Bruxelles; la poursuite des études destinées à doter l'UEO d'un système de surveillance par satellite ou la réalisation d'exercices de crise pour vérifier le fonctionnement des mécanismes de prise de décisions dans le domaine politico-militaire.

Mais c'est sur le plan politique que doit se concentrer l'action de la présidence espagnole.

En effet, selon les accords passés à Maastricht, les dispositions qui réglementent aujourd'hui les questions de sécurité et de défense et qui, dans la pratique, confient la sécurité à l'UE et la défense à l'UEO, ainsi consacrée en tant qu'organisation autonome de l'Union, doivent être révisées en 1996. Les résultats de cette révision, qui se prépare au cours de ce second semestre, serviront de base aux décisions que la conférence

intergouvernementale de 1996 adoptera en la matière.

L'objectif principal de cette révision est de pouvoir progresser, tel qu'il a été convenu à Maastricht, dans la construction d'une véritable identité européenne de sécurité et de défense. La réalité des conflits tels que ceux de l'ex-Yougoslavie met en exergue la nécessité d'associer les différents instruments de gestion des crises dont disposent nos États, qu'ils soient à caractère politique, économique, humanitaire ou militaire.

L'Espagne a élaboré et déjà présenté à ses partenaires un document dans lequel elle propose de nouvelles mesures pour renforcer les capacités opérationnelles de l'UEO, de même qu'un large éventail d'options pour développer, à l'avenir, le lien institutionnel qui unit cette organisation à l'Union européenne. Ces options vont de la prise en charge de la fonction de défense européenne par l'Union – qui suppose l'absorption de l'UEO – au maintien de l'autonomie de cette dernière, en passant par différentes formules intermédiaires de convergence progressive.

L'Espagne souhaiterait que, quelle que soit l'option retenue, la révision aboutisse à un renforcement des liens entre l'Union européenne et l'UEO dans la perspective globale de la construction européenne, inachevée à défaut de dimension de défense.

Un autre objectif prioritaire de la présidence espagnole vise à conclure la «réflexion commune sur les nouvelles conditions de sécurité en Europe», engagée par l'UEO le semestre dernier, et à obtenir qu'elle puisse se concrétiser par un livre blanc sur la sécurité européenne. La valeur de cette étude provient dans une large mesure du large éventail de pays participants puisque, outre les membres à part entière, y participent également les pays qui sont dotés du statut d'observateur ou d'associé à l'UEO (en somme, tous les États européens de l'OTAN et les neuf pays de l'Europe centrale, dont les baltes). Cela s'avère être particulièrement intéressant dans le contexte des processus d'élargissement desdites organisations. Par ailleurs, les conclusions de cette étude devraient permettre de poursuivre le développement de la politique de sécurité du traité de Maastricht.

Enfin, la présidence espagnole de l'UEO œuvre en faveur du maintien et du renforcement du schéma de relations que l'organisation entretient avec les pays tiers qui présentent un intérêt particulier pour la sécurité européenne, que ce soit du fait même de leur entité, comme la Fédération de Russie et l'Ukraine, ou de leur appartenance à une zone d'une importance particulière pour notre propre sécurité, comme la rive sud de la Méditerranée.

Il s'agit donc d'un ambitieux programme que l'Espagne a élaboré avec le plus grand soin et à l'exécution duquel elle consacre tous ses efforts. J'ai bon espoir que d'ici la fin de notre présidence, l'Europe aura un peu avancé dans la réalisation de l'objectif que nous nous sommes fixé depuis quelque temps déjà et qui consiste à faire de la défense européenne commune une réalité.

Javier Solana est le ministre des affaires étrangères espagnol.

Publié dans le journal EL PAÍS du 31 octobre 1995, dans la section «Internacional». Auteur: Javier Solana.